



**SYNDICAT MIXTE DEPART
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA
DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 28/07/26
ID : 024-252405329-20260716-2026_07A-AR

DECISION DU PRESIDENT

N° 2026-07A

Objet : Fongibilité des crédits – M4 – décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Président,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°03-03-2026 en date du 03 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 et portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le besoin d'ajuster certaines opérations en section d'investissement afin de permettre le règlement de factures de travaux réalisés, non prévus au budget,

DECIDE

Article 1 – de procéder aux virements de crédits suivants :

OPERATION VOTEE	LIBELLE OPERATION	PROGRAMME	ARTICLE	MONTANT
1930102	STEP	19301 TRAITEMENT DES LIXIVIATS	2313	- 1 115 000 €
1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIP GD PERIGUEUX	19101 COLLECTE	2313	- 120 000 €
1910101	AMENAGEMENTS ET EQUIP BERGERAC	19101 COLLECTE	2154	- 146 000 €
sous total				- 1 381 000,00
1910105	SYSTEMES INFORMATIQUES	19101 COLLECTE	2183	+ 115 000 €
1920303	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL	19203 CENTRES DE TRI	2313	+ 1 000 000 €
20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL	202201 ATELIERS DE MAINTENANCE	2157	+ 3 000 €
1920101	AMENAGEMENTS MISES AUX NORMES BERGER	19201 DECHETERIES	2313	+ 4 000 €
140520201	AMENAGEMENTS ET EQUIP RIBERAC	19101 COLLECTE	2154	+ 56 000 €
17TRA19	DEPARTEMENTAL EQUIPEMENTS TRANSPORT	172020 TRANSPORT	2154	+ 28 000 €
1920104	AMENAGEMENTS MISES AUX NORMES GD PERI	19201 DECHETERIES	2157	+ 60 000 €
1910103	AMENAGEMENTS ET EQUIP MONTPON	19101 COLLECTE	2154	+ 15 000 €
1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIP THIVIERS	19101 COLLECTE	2154	+ 15 000 €
1920110	AMENAGEMENTS ET EQUIP DECHETERIES DEPA	19201 DECHETERIES	2031	+ 7 000 €
1920201	AMENAGEMENT CENTRE TRANSFERT BERGERA	19202 CENTRES DE TRANSFERT	2188	+ 18 000 €
1920108	AMENAGEMENTS MISES AUX NORMES THIVIER	19201 DECHETERIES	2157	+ 15 000 €
1920103	AMENAGEMENTS MISES AUX NORMES montpo	19201 DECHETERIES	2157	+ 45 000 €
sous total				+ 1 381 000 €

Article 2 – conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du comité syndical.

Fait à Coulounieix-Chamiers, le 16 juillet 2026

Pascal PROTANO
Le Président,

